

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme DUPONT Valérie à Mme ZWERTVAEGHER COUTTET Florence
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

CULTURE

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : la bibliothèque numérique métropolitaine – Signature dossier de candidature

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date de réception en préfecture : 21 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

CULTURE

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : la bibliothèque numérique métropolitaine – Signature dossier de candidature

Préambule

Par délibération N° 22 C 0045 du 25 février 2022, la Métropole Européenne de Lille a voté la mise en œuvre d'une Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM) qui a vocation à accompagner les communes partenaires du territoire dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque.

Ce projet est soutenu financièrement par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence » (BNR) obtenu en mars 2022.

La bibliothèque de Sainghin en Weppes a connu un franc succès depuis son ouverture en janvier 2020 et le nombre d'utilisateurs continue d'augmenter régulièrement. La commune s'est alors lancée dans un projet d'agrandissement du bâtiment afin de proposer aux usagers des services et des collections plus larges. Cette nouvelle structure a pour vocation de rayonner sur le territoire des Weppes en impliquant les communes voisines.

Le dispositif Bibliothèque Numérique Métropolitaine est une opportunité pour la commune d'accélérer la transition de la future médiathèque vers le numérique en proposant un accès à des ressources multiples aux usagers. L'accès au numérique s'inscrit dans le PCSES de la future structure et est au centre des réflexions sur les services qu'elle devra proposer. Pour cela, la formation des agents sera un élément essentiel afin de promouvoir ces nouveaux services.

Du fait de la position de la future médiathèque dans le territoire des Weppes et au sein de la commune (très bonne accessibilité par les transports), elle aura pour ambition de toucher un large public ; les ressources numériques de la BNM seront donc accessibles à un grand nombre d'usagers.

Par ailleurs, le travail de conception d'un réseau sera amplement facilité par la mise en place d'un SIGB commun.

Afin de permettre une mise en commun de moyens, la MEL propose :

Trois nouveaux outils métropolitains :

- **Un logiciel de gestion de bibliothèque** pour favoriser les outils et services communs ; faciliter la construction de réseaux de proximité entre bibliothèques volontaires ; remplacer les logiciels obsolètes ; permettre un accès facilité à des services métropolitains.
- **Des ressources en ligne** pour proposer une offre documentaire complémentaire aux collections des bibliothèques du territoire ; attirer de nouveau public ; avoir une offre documentaire accessible 7 jours/7, 24h/24 sur le portail « à suivre... » et les portails communaux compatibles.
- **Un service expérimental de médiation numérique** pour co-construire un outil de médiation numérique répondant aux besoins exprimés du territoire ; acculturation numérique par les agents ; assurer la médiation numérique auprès du public ; communication auprès des usagers sur les nouveaux services numériques en bibliothèque ; test et appropriation d'outils en vue d'en acquérir par les communes grâce aux dispositifs MEL (Fonds de concours et appel à projet).

Les conditions d'accès aux outils déployés par la MEL :

La MEL souhaite, tout en bénéficiant de leur utilisation pour ses besoins propres, mettre à disposition des communes engagées des outils. Les modalités seront définies par des règlements de mise à disposition qu'il conviendra de faire signer par chacune des communes partenaires.

La MEL assurera l'exploitation et la mise à disposition des outils à titre gracieux jusqu'en 2025.

Les communes engagées devront respecter un certain nombre de disposition repris à la page 8 dudit dossier de candidature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 22 C 0045 du 25 février 2022 de la Métropole Européenne de Lille votant la mise en œuvre d'une Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM),

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Administration Générale » du 8 décembre 2022,

Vu le dossier de candidature concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt – la bibliothèque numérique métropolitaine.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Mme PARMENTIER, Adjointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE VALIDER** le dépôt du dossier AMI – la bibliothèque numérique métropolitaine de la commune de Sainghin-en-Weppes;

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le dossier de candidature AMI – la bibliothèque numérique métropolitaine et tous les documents y afférents ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

